

# Longuyon

Journal d'informations municipales

## ACTUALITÉS

 **Quoi de neuf à Longuyon ?**  [www.longuyon.fr](http://www.longuyon.fr) - Appli mobile : Longuyon

Enfin le déconfinement est là ! Mais la crise sanitaire n'est pas disparue pour autant. Nous devons plus que jamais respecter les règles édictées par nos responsables. Entre autres, le port d'un masque de protection doit être fortement recommandé dans tous les endroits publics. Il serait de bon ton que les professionnels du commerce et de l'artisanat en fassent autant, dans le plus strict respect des collègues et des clients.

Les livraisons de notre commande de masques se font en quantités très limitées. Heureusement des couturières bénévoles nous permettent de distribuer chaque semaine plus de 1000 masques. Merci à ces personnes dévouées. Nos services font le maximum pour vous satisfaire.

De toute manière, si vous n'êtes pas obligés, limitez vos déplacements, c'est la meilleure garantie.

### TRIBUNAL ADMINISTRATIF

UNE REQUETE en ANNULATION des ELECTIONS Municipales à Longuyon a été déposée au Tribunal Administratif par Mr RAULET. Ce monsieur pense qu'en d'autres circonstances (sans le virus), une issue plus favorable lui aurait été assurée. Monsieur Raullet a le droit de regretter le résultat du 15 mars, mais la démocratie, et donc les électeurs Longuyonnais ont affirmé sans équivoque leur choix.

Les juges du Tribunal Administratif auront le mot de la fin.

Jean-Pierre JACQUE

### DISTRIBUTIONS DES MASQUES

Lundi 18 mai, 247 masques adultes et 46 masques enfants ont été distribués par les élus place de l'Hôtel de Ville. **La prochaine distribution aura lieu lundi 25 mai de 8h à 12h et de 13h à 16h place de l'Hôtel de Ville** pour le reste de la population qui n'est pas encore venu récupérer son masque.

**Se munir d'une pièce d'identité ainsi que du livret de famille afin d'assurer une distribution à toute la famille** (des masques enfants de - de 12 ans sont également prévus, masques adultes au dessus de 12 ans).

### CONSEIL MUNICIPAL



Ce 18 mai les élus issus du premier tour des élections municipales ont été installés dans leur fonction de conseiller municipal. La première séance du Conseil Municipal se tiendra dimanche 24 mai à 10h (en dehors de tout public

et dans le respect des consignes sanitaires). Il sera en ligne sur le site [www.longuyon.fr](http://www.longuyon.fr) dans la journée. L'ordre du jour comportera l'élection du Maire, des adjoints et la lecture de la charte de l'élu.

### TRANSPORT À LA DEMANDE

Depuis le 11 Mai, le service TAD a repris ses activités en respectant les règles sanitaires à savoir deux personnes maximum invitées à s'installer en quinconce sur les 2 rangées de sièges arrière. D'autre part, un nouveau service sera également mis en place à partir du 2 juin. Une association « Déplacements Solidaires à la Demande », subventionnée en partie par le CCAS permettra à toute personne, sans moyen de locomotion, voulant se rendre, dans un rayon de 50km autour de Longuyon, à un rendez-vous médical ou rendez-vous Pôle EMPOI ou autres institutions administratives, de se faire véhiculer par un chauffeur bénévole. Tarif 0.15 euros

du km, réglé directement auprès du chauffeur, service ouvert du lundi à 8h au vendredi 18h. Les personnes intéressées par ces transports solidaires peuvent se faire connaître en s'inscrivant par téléphone au 03.82.44.55.00 (accueil mairie) au minimum 2 jours à l'avance.

Pour pouvoir bénéficier de ce service, les personnes transportées devront au préalable s'acquitter d'une cotisation annuelle de 5 euros, payable au chauffeur lors du 1er déplacement, par chèque libellé au nom de l'association Déplacements Solidaires à la Demande. Chaque utilisateur deviendra de ce fait membre de l'association.

## URGENCES

**Pharmacie de garde** : samedi 23 et dimanche 24 mai : **GELINOTTE (Pierrepont).**

En cas d'urgence : **08.20.33.20.20.**



## VIE LOCALE

### INSCRIPTIONS SCOLAIRES

En raison des mesures sanitaires actuelles, **les inscriptions scolaires 2020-2021 sont à privilégier par voie dématérialisée** via messagerie à cette adresse : [accueil@longuyon.fr](mailto:accueil@longuyon.fr). Transmettre un scan de votre livret de famille, du certificat de radiation s'il y a un changement d'école, et un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois. Les écoles maternelles acceptent les enfants de moins de 3 ans nés en 2018 (propres ou non). Pour tout renseignement : 03.82.44.55.00.

**Maternelle Jacques Cartier** : Inscriptions pour les enfants nés de 2015 à 2018 jusqu'au 29 mai 2020 auprès de la directrice par téléphone au 03 82 39 31 49 (entre 9h et 16h) ou par mail à [ecolematernelle.jacquescartier@gmail.com](mailto:ecolematernelle.jacquescartier@gmail.com).

**Elémentaire Jacques Cartier** : La transmission des documents aura lieu à la réouverture de l'école. L'inscription des nouveaux élèves est réalisée grâce à la récupération des pré-inscriptions réalisées en mairie. Les parents n'ont aucune démarche à réaliser avant la réouverture de l'école.

**Elémentaire Louise Michel** : Inscriptions **jeudi 4 juin** (et non 14) de 9h à 11h30 et de 14h à 16h30 en bibliothèque. Fournir le certificat d'inscription délivré en mairie, le livret de famille et le carnet de santé.

**Maternelle et élémentaire Langevin Wallon** : Inscriptions mardi 2 juin et vendredi 5 juin de 16h00 à 18h00. Fournir : certificat d'inscription délivré en mairie, livret de famille, carnet de santé et certificat de radiation si l'enfant était scolarisé dans une autre école.

En cas de besoin, contacter la directrice à l'adresse : [ce.0542229e@ac-nancy-metz.fr](mailto:ce.0542229e@ac-nancy-metz.fr)

**Maternelle Paul Marie** : Inscriptions jeudi 28 et vendredi 29 mai de 14h00 à 17h00. Contacter la Directrice, par mail : [ecole.paulmarie@gmail.com](mailto:ecole.paulmarie@gmail.com) afin de fixer un rendez-vous pour finaliser l'inscription de votre enfant. Vous pouvez aussi téléphoner au 03 82 39 31 09 (le jour des inscriptions).

### MARCHÉ HEBDOMADAIRE

Le marché hebdomadaire a repris vendredi dernier avec l'intégralité des commerçants dans le respect des règles sanitaires. Camelots et badauds étaient heureux de se retrouver. Le service de bus est également assuré et les usagers sont priés de respecter les consignes sanitaires.

### BONS DE COMBUSTIBLE

Les justificatifs de demande de bon de combustible sont à déposer en Mairie, **avant le 19 juin 2020** (toute demande ultérieure ne sera pas traitée). **Le dépôt dans la boîte aux lettres sous pli à l'attention du CCAS est à privilégier.** Renseignements au 03 82 44 81 34.

### PERMANENCE CPAM

Dans le cadre des consignes nationales, la permanence de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie reste fermée. Afin de

limiter les déplacements inutiles, les agents ne vous accueillent que sur rendez-vous à Nancy et Longwy, et le rendez-vous téléphonique sera privilégié si le rendez-vous physique n'est pas nécessaire. Avant tout déplacement, merci de prendre contact au préalable par téléphone au 03 83 85 58 21.

### VIGILANCE CHENILLES

Les périodes printanières et estivales s'accompagnent très fréquemment de signalements concernant des démangeaisons ou éruptions cutanées affectant la population, principalement sur les zones découvertes du corps (jambes, bras, mains, torse et dos). Certains signalements peuvent être liés à des proliférations importantes de chenilles processionnaires du chêne, urticantes, présentes dans les forêts, parcs et jardins. Cette dernière est spécifique du chêne. S'il est constaté des chenilles sur des arbres qui ne sont pas des chênes sur la période qui s'étend du mois d'avril au mois de juin, ce sont d'autres chenilles, qui peuvent être inoffensives.

### Comment se protéger lors d'une promenade en forêt ?

L'une des premières précautions est de ne pas s'approcher de ces chenilles ou de leurs nids et surtout de ne pas les toucher ;

. Ne pas se promener sous un arbre porteur d'un nid ou de chenilles ;

. Porter des vêtements protecteurs (manches et pantalons longs, couvre-chef et éventuellement lunettes) ;

. Eviter de se frotter les yeux en cas d'exposition mais aussi pendant et au retour d'une balade ;

. En cas de doute quant à une exposition aux poils des chenilles, prendre une douche et changer de vêtements en rentrant.

### Quelques conseils aux riverains de forêts ou d'arbres infestés :

. Ne pas sécher le linge dehors surtout par temps venteux ;

. Laver soigneusement les fruits et légumes du jardin ;

. Prendre garde en tondant la pelouse ;

. Ne pas laisser jouer les enfants à proximité d'un arbre infesté et à distance, les munir de vêtements protecteurs (manches et pantalons longs, couvre-chef et éventuellement lunettes) ;

. Eviter de se frotter les yeux en cas d'exposition ;

En cas de doute quant à une exposition aux poils des chenilles, prendre une douche et changer de vêtements. L'exposition aux poils urticants des chenilles s'accompagnent de symptômes (éruptions cutanées démangeaisons, conjonctivites, toux irritatives, etc.) qui sont dans la majorité des cas peu sévères. En cas d'apparition de signes sévères ou de symptômes tels que malaises, vertiges, vomissements, il est recommandé de consulter rapidement un médecin ou un service d'urgences.

## SPORTS

### LORRAINE OXYGENE RANDO

**Dimanche 24 mai** : Matin : HOLTZ (Luxembourg) dans les Ardennes belges, boucle de 10 km. Après midi RAMBROURCH (Luxembourg) – entre le Gutland et l'Oesling, boucle de 11 km. Difficulté moyenne, repas porté. Rendez-vous près de l'Église de HOLTZ à 9 h. .

**Jeudi 28 mai** : BEAUMONT Village détruit (près de VACHERAUVILLE 55). Rendez-vous près de la Chapelle, départ à 14h.

### ÉTAT CIVIL

#### DÉCÈS

**Mme MULLER Luce** née BÂTARD, le 9 mai à l'âge de 81 ans.

**Nos condoléances à la famille.**